

**ACTE D'ENGAGEMENT SANITAIRE « COVID-19 »
POUR LA SECURITE DES CLIENTS, SALARIES ET EMPLOYEURS
DES ETABLISSEMENTS SPORTIFS**

Je soussigné(e)

Madame

Monsieur

NOM :

PRENOM :

Fonctions :

Entité (organisme,
établissement, association) :

N° SIRET/RNA :

Adresse :

Numéro de téléphone :

/ Courriel :

Atteste sur l'honneur atteste sur l'honneur m'engager au respect des mesures suivantes permettant d'accueillir les clients dans mon établissement :

Cases à cocher :

<input type="checkbox"/>	Mise en place d'une jauge adaptée à la capacité d'accueil de la structure et permettant la régulation des flux au sein de l'établissement afin de garantir le respect des règles de distanciation social ;
<input type="checkbox"/>	Assurer l'aération de l'établissement par une ventilation naturelle (pas d'utilisation de la climatisation) ;
<input type="checkbox"/>	Fermeture des vestiaires au public ;
<input type="checkbox"/>	Ne pas autoriser les pratiques favorisant les contacts entre les personnes ;
<input type="checkbox"/>	Respecter et faire respecter le port du masque au sein de l'établissement, sauf pendant un effort physique à haute intensité ;
<input type="checkbox"/>	S'assurer du nettoyage fréquent des locaux et faire appliquer le nettoyage du matériel par les clients avant et après chaque utilisation ;
<input type="checkbox"/>	Ne pas organiser/autoriser la pratique de sports de combats ou collectifs en compétition, ni de manifestation nautique ;
<input type="checkbox"/>	Refuser l'accès de son établissement à toute personne ne respectant pas les mesures sanitaires ;
<input type="checkbox"/>	Afficher les mesures d'hygiène et de distanciation dites « barrières » visible par tous ;
<input type="checkbox"/>	Respecter et faire respecter les recommandations sanitaires fixées pour ce secteur d'activité (https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf) ;
<input type="checkbox"/>	Respecter les mesures de préventions et de restrictions nécessaires dans le département de la Guyane fixées par arrêté préfectoral et les dispositions du décret 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence et dans ceux où il a été prorogé.

Liens pour accéder aux décret du 10 juillet 2020 modifié et arrêté préfectoral :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897&dateTexte=20200722>

<http://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/COVID-19/Arretes>

ADRESSER L'ACTE D'ENGAGEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE A :

pascal.moreno@jscs.gouv.fr - djscs-guyane-direction@jscs.gouv.fr - bruno.bois@jscs.gouv.fr

Le (date) :

Signature du gérant
(et le cas échéant, tampon de la société)